

Séance du jeudi 2 mars 2023

Délibération n° 4\_2023\_018

**Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la  
« Destination Sud Berry » avenant n° 2 : actions 2023**

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi deux mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPACANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	Almaric GUIDOUX
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Absent
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	Pouvoir à Gérard MARTEAU
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	
<b>ORCENAI</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Alain ANDRIAU Excusée
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Pouvoir à Florence COMBES Arrivée au point n° 2 Pouvoir à Raphaël FOSSET Absente Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Daniel BÔNE
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 26  
Membres votants : 35

Secrétaire de séance : Monsieur Yann CADIER

Date de la convocation : 23 février 2023  
Date de l'affichage : 23 février 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20230302-120230018-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023

# Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 2 mars 2023

## Délibération n° 4\_2023\_018

### Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » avenant n° 2 : actions 2023

Monsieur Didier DEVASSINE, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois ;

vu le plan d'actions de mise en œuvre de l'étude de positionnement et d'image pour construire une destination touristique ;

considérant que les actions pour 2023 ont été fixées ;


considérant que pour mener ces actions, il est nécessaire de signer un avenant n° 2 à la convention de partenariat (*joint à la synthèse*) afin de définir les modalités de mise en œuvre et les conditions financières de ces actions.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :**

- **signer l'avenant n° 2 (*document annexé*) à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions 2023 de la « Destination Sud Berry » ;**
- **inscrire les crédits (*dépenses et recettes*) pour réaliser ces actions au budget tourisme 2023.**



Le secrétaire de séance



Yann CADIER

The image shows the handwritten signature of Yann CADIER, the Secretary of the meeting, in blue ink.



# Avenant n° 2 à la convention constitutive de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » Année 2023

## ENTRE

**La Communauté de communes CŒUR DE FRANCE**, représentée par **M. Daniel BÔNE**,  
Président,

D'une part

**La Communauté de communes ARNON BOISCHAUT CHER**, Collectivité locale de référence de  
l'Office de Tourisme de Lignières-en-Berry, représentée par **M. Dominique BURLAUD**,  
Président

**La Communauté de communes BERRY GRAND SUD**, représentée par **M. Jean-Luc BRAHITI**,  
Président

**La Communauté de communes LE DUNOIS**, représentée par **M. Louis COSYNS**, Président,

D'autre part

## PREAMBULE

Les Offices de Tourisme du Berry Saint-Amandois ont signé une convention de partenariat,  
le 4 mars 2020, dont les objectifs étaient de :

- Créer une image de marque cohérente à l'échelle de la destination du  
Berry Saint-Amandois et améliorer la communication du territoire,
- Qualifier et mettre en production l'offre touristique du Berry St Amandois,
- Améliorer l'accueil des clients en séjour.

Une étude de positionnement et d'image a été réalisée et un plan de mise en œuvre a été  
proposé.

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud  
Berry » a été signée le 16 décembre 2021.

L'avenant n° 1 a été signé le 6 janvier 2023. Celui-ci concernait l'harmonisation de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire « Destination Sud Berry ».

Le présent avenant a pour objectif:

- la répartition de la subvention du Conseil départemental 2022 et 2023
- définir le programme des actions de mutualisation pour l'année 2023 et leurs modalités d'application

## **ARTICLE 1- REPARTITION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2022 ET 2023**

Lors de la réunion avec les Vice-Présidents chargés du Tourisme, le 17 janvier 2023, il a été décidé de répartir la subvention 2022 du Conseil départemental, d'un montant de 40 000 € celle-ci a été versée à l'Office de Tourisme de Lignières, selon les modalités suivantes :

Entité	Subvention attribuée avant mutualisation	Solde de la subvention attribué suivant clé de répartition	Montant global à toucher
ARNON BOISCHAUT CHER	8 000 €	14 000 € X 17,78 % = 2 489,20 €	10 489,20 €
BERRY GRAND SUD	8 000 €	14 000 € x 25,44 % = 3 561,60 €	11 561,60 €
COEUR DE FRANCE	8 000 €	14 000 € X 40,36 % = 5 650,40 €	13 650,40 €
LE DUNOIS	2 000 €	14 000 € x 16,42 % = 2 298,80 €	4 298,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>26 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

A ce jour le Conseil départemental du Cher n'a pas élaboré le nouveau schéma de développement touristique, le précédent se terminait en 2021. Dans le cas du versement d'une aide financière à un office pilote, unique sur la zone Sud Berry, la répartition se ferait selon le même principe que l'année 2022 avec la clé de répartition 2023.

## **ARTICLE 2 : ACTIONS 2023**

### **2-1 Conception et impression d'un document d'appel et d'une carte touristique pour la Destination Sud Berry**

La création et l'impression d'un document d'appel (10 000 exemplaires) et d'une carte touristique (13 000 exemplaires) ont été confiées à DGM PUBLIGIFT pour un montant de 16 275,60 €.

### **2.2 Participation au salon du tourisme de Lyon du 3 au 5 mars 2023**

En partenariat avec la Route Jacques Coeur, les Offices de Tourisme de la « Destination Sud Berry » vont participer au salon du Tourisme de Lyon du 3 au 5 mars 2023.

Le coût de l'opération est estimé à 3 102,80 € (participation stand 2 362,60 € + hébergement 390,20 € + restauration 350 €).

### 2.3 Journée avec les prestataires de la Destination Sud Berry

Afin de lancer la saison touristique, il est prévu d'organiser une journée avec les prestataires au printemps. Coût de l'action environ 600 €.

### 2.4 Options

- ✓ Création d'un site internet pour la Destination Sud Berry (coût environ 15 000 €)
- ✓ Réalisation d'un reportage photo destiné à être utilisé sur les réseaux sociaux et les futures éditions de la destination (coût environ 5 000 €)
- ✓ Animation du réseau des prestataires (coût environ 2 500 €)
- ✓ Révision et complétude du site internet dédié à la randonnée (coût environ 6 000 €)

Chaque option devra être validée lors des réunions du comité de pilotage, avant toute commande.

### ARTICLE 4- MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.5 DE LA CONVENTION INITIALE

La répartition du coût des actions et de la gestion administrative entre les membres du groupement est arrêtée au prorata du nombre d'habitants

Entité	Nombre d'habitants au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	% du total de la population
ARNON BOISCHAUT CHER	8 843	18,97
BERRY GRAND SUD	11 776	25,26
COEUR DE FRANCE	18 708	40,13
LE DUNOIS	7 290	15,64
<b>TOTAL</b>	<b>46 617</b>	<b>100</b>

### ARTICLE 4 - MODIFICATIONS

Les dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

### ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties.

Fait à Saint- Amand-Montrond, le

Communauté de communes Cœur de France Le Président  Daniel BÔNE	Communauté de communes Arnon Boischaud Cher Le Président  Dominique BURLAUD
Communauté de communes Berry Grand Sud Le Président  Jean-Luc BRAHITI	Communauté de communes Le Dunois Le Président  Louis COSYNS